Case postale 17 - 1228 Plan-les-Ouates Tél. 022 884 64 50 Police-municipale@plan-les-ouates.ch



Demande d'utilisation du domaine public ou privé communal et/ou pose de panneaux de stationnement

Nom, Pré	nom :
Tél portab	ole :
Adresse	:
Courriel	:
<u>Détails d</u>	e l'utilisation du domine public ou privé communal
Date du	: au :
Lieux	:
Motif	: Travaux / Manifestation / Déménagement / Autre :
véhicules l'occupat	la pose de signalisation sur des zones de stationnement publics, un relevé de s doit être établi et envoyé au minimum 72h (jours ouvrables) avant la date de tion. La date de réception du document auprès de la police municipale fait foi. Pose de panneaux par la police municipale (CHF 100 + CHF 50 par panneau)
_	Pose de panneaux par le demandeur 2
_	Pose de panneaux par l'entreprise de déménagement ou d'intervention
	Autre:
Remarqu	es:
1 Un pla qualité.	un détaillé du lieu de pose ainsi que des photos sont demandés pour assurer un service de

2 Deux rendez-vous doivent être fixés dans les meilleurs délais pour le retrait et le retour du matériel.

La manipulation du matériel doit être assurée par l'usager et celui-ci doit venir avec un véhicule adapté au lieu de retrait (véhicule standard, pick-up maximum - par exemple un Vito ne passe pas). En cas de non-respect de la procédure, le travail effectué par les employés communaux sera en sus.

Les demandeurs devront prendre toute mesure garantissant la sécurité du trafic et aux abords de la voie publique, ils assumeront l'entière responsabilité pour les accidents qui pourraient survenir et devront produire leur police d'assurance.

L'utilisation du domaine public ou privé communal est soumis, selon le motif, à une taxe fixe selon la loi L 1 10.15 art. 4 de CHF 10.-/m2 (max 7 jours) ainsi que d'un émolument administratif selon le règlement communal LC 33 311 art. 3a de CHF 20.-.

Lieu et date	Signature du demandeur
En cas de prêt de matériel	
Détail du retrait	Retour Motif si pas OK OK pas OK
D()	
Désignation :	
Désignation :	Nombre :
lors du retrait. Une facture ser être acquitté dans les 20 jou	tourner la totalité du matériel emprunté dans le même état que ra établie en cas de détérioration ou de perte du matériel et devra rs suivants son émission. Un émolument peut être prélevé en
Date et heure du retrait :	de la durée d'examen du dossier.
Matricule et signature	Signature du demandeur
Date et heure du retrait :	
Matricule et signature	Signature du demandeur